

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 13 janvier 2021

**RÉSOLUTION N°1**  
**ÉLECTION DU PRÉSIDENT À TITRE INTÉIMAIRE**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu les articles 22 et suivants de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

**A procédé :**

Au regard de la vacance actuelle du poste de Président de la Fondation nationale des sciences politiques, à l'élection de **Louis SCHWEITZER** en tant que Président à titre intérimaire, conformément à l'article 25 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, à compter du 13 janvier 2021 et jusqu'à l'élection d'un nouveau Président.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec  
22 voix pour et 1 abstention des membres présents ou représentés.**

  
Louis Schweitzer

Président à titre intérimaire  
de la Fondation nationale des sciences politiques



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 13 janvier 2021

**RÉSOLUTION N°2**  
**ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu les articles 22 et suivants de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

**A procédé :**

En remplacement de Louis SCHWEITZER, élu Président à titre intérimaire de la Fondation nationale des sciences politiques, à l'élection, à compter du 13 janvier 2021, de **Jean-Paul FITOUSSI**, en qualité de vice-président, pour la durée restant à courir des fonctions de son prédécesseur conformément à l'article 22 des statuts.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec  
21 voix pour et 2 abstentions des membres présents ou représentés.**

  
Louis Schweitzer



Président à titre intérimaire  
de la Fondation nationale des sciences politiques

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 13 janvier 2021

**RÉSOLUTION N°3**  
**DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT À TITRE INTÉRIMAIRE**  
**EN MATIÈRE DE LIBÉRALITÉS**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu les articles 1<sup>er</sup> et 21 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

**Décide :**

D'autoriser le Président à titre intérimaire à procéder à l'acceptation de l'ensemble des libéralités consenties à la Fondation nationale des sciences politiques et à effectuer l'ensemble des démarches et formalités nécessaires permettant de les recevoir, en ce compris la signature de tous actes, notamment notariés, et documents y afférents et payer les frais et droits le cas échéant. A cet effet, il pourra passer et signer tous actes, substituer et généralement faire le nécessaire.

Il est rappelé que le Président à titre intérimaire décidera de l'emploi des libéralités ainsi reçues dans la limite de l'objet de la Fondation nationale des sciences politiques, des demandes, le cas échéant, de l'auteur de la libéralité et dans le respect de la politique du comité des dons. Il en rendra compte a posteriori au Conseil d'administration.

Cette autorisation générale donnée au Président à titre intérimaire par le Conseil d'administration ne concerne que les libéralités d'un montant, par libéralité, inférieur ou égal à un million d'euros (1 000 000 €).

Louis Schweitzer



Président à titre intérimaire  
de la Fondation nationale des sciences politiques

